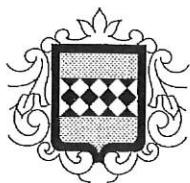


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 26/10/2020
Date d'affichage : 26/10/2020

L'an deux mil vingt, le trente octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Françoise POCK, M. Stéphane SOLER, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, Mme Sylvie MONJON.

Étaient absents excusés : M. Jean PASSERIEUX, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Christelle POSTEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean PASSERIEUX en faveur de M. Georges DANIEL, Mme Sylvie DUCLOS en faveur de Mme Sandrine BERNARD, Mme Hélène BARATHIEU en faveur de Mme Jacqueline LINDER.
Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

OBJET : Création de la "rue du Réservoir"

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'environnement,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L 103-2,

Madame le Maire rappelle :

- que les objectifs du projet sont de permettre aux usagers de l'impasse du réservoir de pouvoir quitter cette voie sans faire demi-tour et ainsi de faciliter la circulation sur celle-ci,
- que l'emprise de la nouvelle voie se fera exclusivement sur la parcelle AL n° 173 appartenant au domaine privé communal,
- que le nouveau raccordement à la voirie existante se fera sur la rue de la Roquette,
- que cette nouvelle voirie ne nécessite la création d'aucun nouveau réseau,
- que l'emprise de la voirie ainsi créée est de 6m de large sur 25m de longueur environ,
- que la création de cette voirie permettra d'ouvrir à l'urbanisation le foncier non bâti restant

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

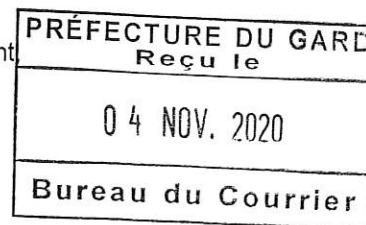
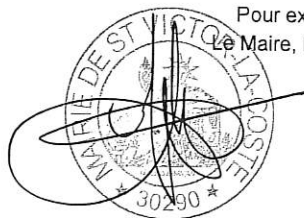
- de créer le prolongement de l'impasse du Réservoir suivant les plans annexés,
- de supprimer le nom de "l'impasse du réservoir" et de dénommer l'ensemble nouvellement créé "rue du Réservoir",
- que cette voie sera classée en voirie communale,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

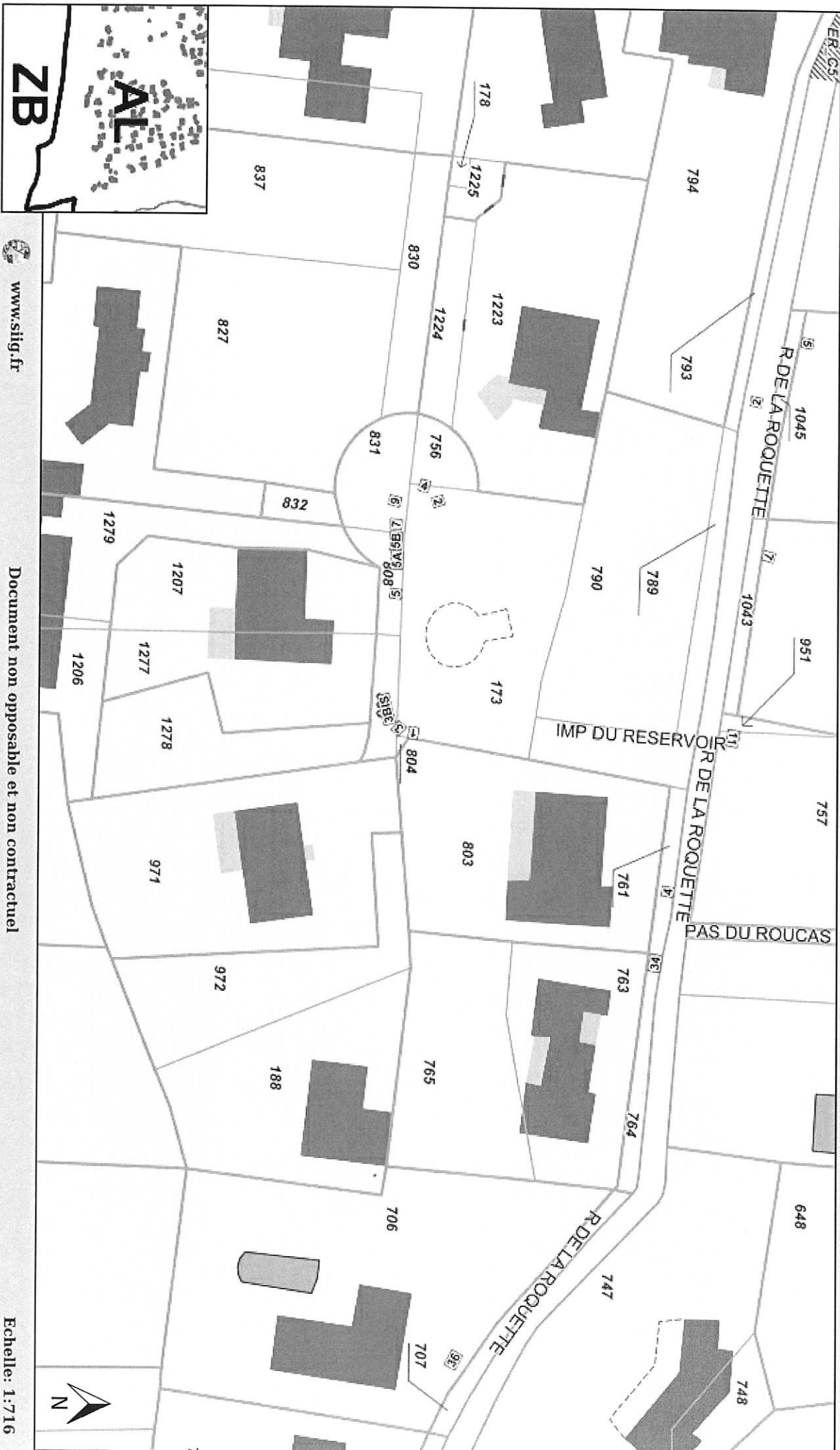
Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture du Gard et publication par voie

d'affichage le
5 NOV. 2020

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Véronique HERBÉ





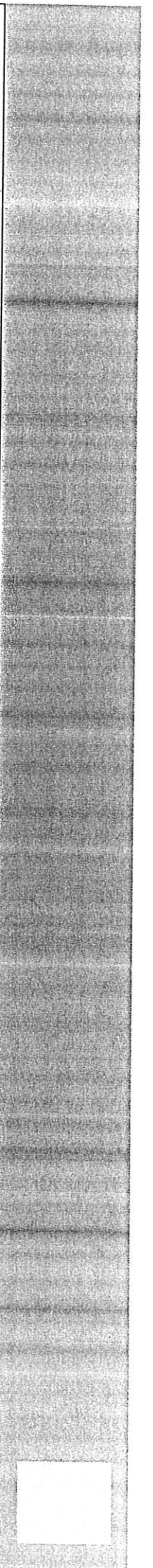
ZB

AL

www.slg.fr

Document non opposable et non contractuel

Echelle: 1:716



www.sig.fr

Document non opposable et non contractuel

Echelle: 1:358

